

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

**ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)**

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 207

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 1, substituer à la première occurrence des mots :

« d’administration »

les mots :

« et économique ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 2, 4 et à la seconde phrase de l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le statut d’API proposé dans les amendements précédents impose la mise en place d’un comité social et économique ». Tel est le sens de cet amendement. Cet amendement a été travaillé conjointement avec l’intersyndicale de l’IRSN.